

**COMMUNE DE COURVIERES**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 02 OCTOBRE 2020**  
**PROCES VERBAL**

Lieu : Mairie de Courvières

Heure de convocation : 20 heures

Président : M. Éric LIEGEON

Secrétaire : M. Benjamin LHOMME

Membres présents : 11

Éric LIEGEON, Bernard GIRARD, Dominique GEISSBUHLER, Jocelyne VUILLEMIN,  
Damien BACQUET, Maurice COURTEBRAS, Xavier CLEMENT, Fabienne DELACROIX,  
Benjamin LHOMME, Guillaume PATOZ, Jérôme PEYLABOUD

Membres absents : 0

Membres absents excusés : 0

Membres ayant participé au vote : 11

**Ordre du jour :**

- 1. Approbation du compte-rendu du conseil du 23 juillet 2020**
- 2. Délégations consenties au Maire par le Conseil municipal –  
Modificatif**
- 3. Intercommunalité**
  - Commission Locale d'Évaluation des Charges (CLECT) : représentant de la commune
- 4. Urbanisme**
  - Numérotation rue des Écoles
- 5. Bois**
  - Aménagement forestier 2020-2039
- 6. Travaux**
  - Lotissement : détermination du prix des lots
  - Perspectives travaux 2021
- 7. Finances**
  - Point sur le prêt relais Budget Lotissement
  - Subventions Budget Communal
  - Intégration Maitrise d'œuvre Budget Bois
  - Prise en charge de la Carte Avantages Jeunes

## **8. Locations**

- Dossier de surendettement
- Renouvellement de bail

## **9. Cimetière**

## **10. Questions diverses**

### **1. Approbation du compte rendu du CM du 23 juillet 2020**

Aucune remarque n'ayant été formulée, le compte rendu du Conseil municipal du 23 juillet 2020 est approuvé.

### **2. Délégations consenties au Maire par le Conseil municipal – Modificatif**

Lors de sa séance du 23 juillet 2020, le Conseil municipal a accordé une délégation pour "prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget".

Or, l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales est ainsi rédigé depuis 2009 : "le Maire peut, en outre, par délégation du conseil municipal, être chargé, en tout ou partie et pour la durée de son mandat de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget".

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'autoriser le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget"

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, valide et adopte cette proposition.

### **3. Intercommunalité**

#### **Commission Locale d'Évaluation des Charges (CLECT) : représentant de la commune**

Cette commission permet d'évaluer les transferts de charges liés au transfert de compétences à la communauté de communes.

Elle a été créée par délibération du conseil communautaire n° 2020-09-86 du 29 septembre 2020 qui en détermine la composition, soit un membre de chaque conseil municipal. Il convient de désigner les membres titulaire et suppléant : M. Éric LIGEON est désigné membre titulaire et M. Bernard GIRARD est désigné membre suppléant.

## 4. Urbanisme

### Numérotation rue des Écoles

M. le Maire rappelle au Conseil municipal qu'en raison de la construction de la propriété de M. et Mme Adrien MUNERET, il convient d'affecter un nouveau numéro de rue aux immeubles suivants :

- M. et Mme MUNERET se voient attribuer le numéro 4 Bis de la rue des Écoles

## 5. Bois

### Aménagement forestier 2020-2039

L'aménagement forestier de la forêt communale est arrivé à terme, par conséquent il doit être revisité pour la période 2020-2039.

Mme VIBERT, en charge de ce dossier à l'ONF a présenté aux membres du Conseil municipal un diagnostic précis de l'état de la forêt. Cet état des lieux fait ressortir un bilan plutôt positif avec notamment un volume de bois en progression. Il a noté également la vocation économique de la forêt ainsi que son rôle pour l'environnement. Toutefois, le changement climatique constaté depuis quelques années impose une nouvelle gestion de la forêt communale.

Les orientations principales proposées sont les suivantes :

- Favoriser le semis naturel.
- Augmentation de la gestion en futaie irrégulière et par conséquent diminution de la futaie régulière.
- Favoriser le sapin comme essence objectif au détriment de l'épicéa.
- La proportion de feuillus trop faible, objectif à atteindre 20%.

Le Conseil municipal valide ces propositions ainsi que la gestion de la biodiversité, la protection des sols, les infrastructures, le plan de chasse...

Le plan d'actions pour mettre en œuvre ces orientations sera présenté par l'ONF lors d'une prochaine rencontre.

## 6. Travaux

### Lotissement : détermination du prix des lots

Les travaux de viabilisation du lotissement communal étant bien avancés, il convient de fixer le prix de vente des parcelles à bâtir. L'objectif prévu de ce projet étant d'atteindre l'équilibre financier pour la commune, la vente des parcelles devant permettre de couvrir la totalité des frais engagés pour la réalisation du lotissement.

Le régime de TVA applicable dans le cadre de la vente des parcelles à bâtir sera la TVA sur marge. Cette TVA de 20% s'appliquera sur la différence entre le prix de vente total des parcelles et le prix d'achat du terrain (uniquement partie commercialisable).

Cette taxe aura une incidence forte sur le prix de vente puisqu' elle représentera environ 10€/m<sup>2</sup>.

Un certain nombre de simulations ont été présentés aux membres du Conseil municipal, ces différentes approches ont permis de débattre sur le sujet.

Après réflexion, les élus ont décidé de reporter au prochain Conseil Municipal la décision pour déterminer le prix de vente des parcelles.

### **Perspectives travaux 2021**

- Le logement au-dessus de l'école est rénové. La nouvelle cuisine a été installée et les travaux de peinture sont terminés.

- Les travaux extérieurs de l'atelier municipal situé rue des Écoles sont terminés. Ils consistaient à reprendre l'ensemble du bardage et de la sous-toiture ainsi que la peinture des pignons.

- Une rencontre a eu lieu avec la Marbrerie Gauthier de Mièges afin de parachever le devis pour la rénovation du Monument aux Morts. Une subvention DETR (30%) a été accordée pour la réalisation de ces travaux, le Souvenir Français et de l'ONAC ont été aussi sollicités pour une aide financière à hauteur de 3 200€. Les travaux sont prévus au printemps 2021.

- L'aménagement et la sécurisation du village sont une des priorités pour la nouvelle mandature. Plusieurs secteurs du village doivent être traités afin de sécuriser les piétons et les cyclistes, des aménagements devront être réalisés (liaisons douces, limitations de vitesses, etc...).

Dans le cadre d'un projet global, la commune sollicite une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) auprès du Conseil Départemental. Cette AMO permettra la réalisation d'une étude de faisabilité, étude financée par le Département à hauteur de 75%.

- Le secrétariat de Mairie étant relativement vétuste, un devis pour la réfection de ce local sera demandé. L'ordinateur devra aussi être renouvelé. Un dossier de demande de subvention DETR sera transmis en Préfecture pour ces investissements.

- Une demande de subvention sera également déposée pour la réfection de la rosace de l'Église.

- La construction d'un abri pour les parents à proximité de l'école a été suggérée.

Ces travaux sont pour certains terminés, pour d'autres en phase d'être réalisés ou en phase projet. La conjoncture actuelle avec notamment des recettes financières incertaines pour la commune pourra conduire le report de travaux prévus en 2021.

## **7. Finances**

### **Point sur le prêt relais du lotissement**

Le montant des travaux pour la réalisation du lotissement s'élève à 505 000€ TTC.

Un premier prêt relais de 300 000€ a été souscrit auprès du Crédit Agricole pour financer la première tranche de travaux.

Afin de permettre le paiement de la deuxième tranche, le Conseil municipal accepte la réalisation d'un prêt relais complémentaire d'un montant de 200 000€.

## **Subventions**

Plusieurs demandes de subvention sont arrivées à ce jour en Mairie.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, les membres du Conseil municipal décident :

- de verser la subvention pour la coopérative scolaire à hauteur de 8 € / élève et par an et d'attribuer un montant de 38 € / élève et par an pour l'achat des fournitures scolaires, à raison de 56 élèves pour l'année 2020 ;
- de verser la subvention pour la coopérative scolaire à hauteur de 8 € / élève et par an et d'attribuer un montant de 38 € / élève et par an pour l'achat des fournitures scolaires, à raison de 44 élèves pour l'année 2021 ;
- de verser une subvention de 100€ à Anaïs TALAGRAND pour l'obtention du BAFA. Cette subvention sera versée sur présentation du diplôme.

## **Intégration Maitrise d'œuvre Budget Bois**

Les coûts liés à la maitrise d'œuvre pour la création des pistes forestières ont été imputés sur le compte 2031 pour un montant de 2 080 €. Les travaux étant terminés, il convient de les intégrer au chapitre 21 pour la même somme.

## **Prise en charge de la Carte Avantage Jeunes**

Chaque année, la commune offre la Carte Avantage Jeunes aux enfants résidant à Courvières âgés de 6 à 25 ans. La commune prend en charge le coût de la carte, soit 8€ par enfant. En moyenne, une trentaine de cartes sont offertes tous les ans pour un coût de 210 à 230€.

Le Conseil Municipal décide de renouveler la prise en charge de la Carte Avantage Jeunes en 2020.

# **8. Locations**

## **Dossier de surendettement**

Un dossier de surendettement d'un locataire communal a été déposé en Banque De France fin juin 2018. Suite à la décision de la Cour d'Appel de Besançon, un effacement des dettes a été décidé par la Banque de France à hauteur de 1 795,50 €.

## **Renouvellement de bail**

Le bail de Mme Claire PLANTAIN est arrivé à son terme. Une rencontre avec Mme PLANTAIN a eu lieu afin de lui faire part du souhait de la commune de revaloriser le montant du bail.

Le loyer actuellement de 80€ passerait à 120€, les charges locatives à hauteur de 25€/mois restent inchangées. Le Conseil Municipal valide cette proposition.

# **9. Cimetière**

Une réflexion est engagée pour structurer l'organisation du cimetière, M. Bernard GIRARD, 1<sup>er</sup> Adjoint, porte ce dossier.

La secrétaire de Mairie a suivi en septembre une formation sur la gestion du cimetière via le logiciel de Gestion des citoyens.

L'ensemble des concessions seront répertoriées et un règlement intérieur sera établi.

M. Patrick LIEGEON a demandé une concession de 30 ans : une réponse sera apportée dès que le règlement sera édité.

## **10. Questions diverses**

- **Demande d'enrobé :**

M. Hervé DELACROIX réalise l'aménagement pour l'accès à son garage, il sollicite la commune pour la prise en charge de l'enrobé situé sur la partie communale. Des élus se rendront sur place pour étudier cette demande.

- **Croix de Mission :**

La Croix de Mission situé rue de Cuvier est en cours de réfection, elle pourra ensuite être réinstallée. Une demande a été exprimée pour replacer à proximité du réservoir d'eau la Croix de Mission qui avait été retirée lors des travaux sur la RD 9.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h05.